

1^{ER} RALLYE DU PIEMONT OLORONNAIS

DIMANCHE 5 MAI 2019

Épreuve comptant pour la Coupe de France des Rallyes
DÉPART ET ARRIVÉE AU **JARDIN PUBLIC D'OLORON**

www.rallyedupiemontoloronais.com



FFSA

AGD
GRAPHISME & IMPRESSION



**PYRENEES
ATLANTIQUES
RÉGION**



RÈGLEMENT PARTICULIER VHC au 25 Mars

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de : Oloron Sainte Marie, Estialescq, Escout, et Escou, que l'Écurie du Piémont peut organiser pour vous cette **1ère édition du Rallye Régional du Piémont Oloronais**.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages = **DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

L'équipe de l'Écurie du Piémont.



PROGRAMME – HORAIRES

- Parution du règlement :** Mardi 26 Mars 2019
- Ouverture des engagements :** Mardi 26 Mars 2019
- Clôture des engagements :** Lundi 22 Avril 2019 cachet de la Poste faisant foi
- Distribution du carnet d'itinéraire :** Dimanche 28 Avril 2019 à 09h00 station Total "P. Guiraud & Fils" avenue Charles et Henri Moureu 64400 Oloron-Sainte-Marie.
- Dates et heures des reconnaissances :** Dimanche 28 Avril et Samedi 04 Mai 2019 de 9h à 18h
- Vérifications administratives :** Samedi 04 Mai de 13h30 à 17h30, Salle Bel Automne, Avenue Sadi Carnot
- Vérifications techniques :** Samedi 04 Mai de 14h00 à 18h00 au Jardin Public.
- Heure de mise en place du parc de départ le :** Samedi 04 Mai à 14h00 au Jardin Public
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :** Dimanche 05 Mai à 7h00 au PC Course, Salle Barraux Bourdeu
- Publication des équipages admis au départ le :** Samedi 04 Mai à 20h00 au jardin public (Parc fermé) et sur le site FFSA.
- Publication des heures et ordres de départ le :** Samedi 04 Mai à 20h00 au jardin public (Parc fermé) et sur le site FFSA.
- Départ du 1^{er} Rallye du Piémont Oloronais :** Dimanche 05 Mai à 09H00 du Jardin Public d'Oloron -Ste – Marie.
- Arrivée :** Dimanche 05 Mai à partir de 16h08 au jardin public.
- Vérification finale le :** Dimanche 05 Mai au garage HEL Automobiles, 71 Avenue d'Espagne 64400 Bidos.
- Publication des résultats du rallye le :** Dimanche 05 Mai à 18h30 au jardin public et sur le site FFSA
- Remise des prix le :** Dimanche 05 Mai au Jardin Public après l'affichage officiel définitif.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Basco-Béarnaise (1003) organise le Dimanche 05 Mai 2019 **le 1^{er} Rallye Régional du Piémont Oloronais** (VHC) en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine – Sud le *...(date).....* sous le numéro *...(numéro)...* et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro *...(numéro)...* en date du *...(date).....*

Comité d'Organisation

Co-présidents : Paillé-Barrère Fernand et Lansalot Jérémy

Vice-président : Loustaunau Eric

Secrétaire : Pinque Sébastien

Trésorier : Lansalot Joan

Membres : Pollet Yoann

Secrétariat du Rallye, Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Téléphone : 06 82 63 61 11 - 06 45 15 02 82

E-mail : ecuriedupiemont@outlook.fr

Organisateur technique

Nom : Ecurie du Piémont

Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS : IDEM RALLYE MODERNE sauf :

Commissaires Sportifs :

Directeur de Course : Jean BEGARIE

Directeur de Course Adjoint : Philippe CHOLET

Directeurs de spéciales :

Médecin Chef : en cours

Commissaires Techniques :

Chargés des relations avec les concurrents

Chargés des relations avec la presse :

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Piémont Oloronais compte pour : - la Coupe de France des Rallyes Asphalte 2019 (Coefficient 2)
- le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2019
- le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 04 Mai 2019 à partir de 13h30 à la salle Bel automne, avenue Sadi Carnot, 64400 Oloron-Ste-Marie. Les vérifications techniques auront lieu le même jour à partir de 14h au Jardin Public à Oloron-Ste-Marie.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Piémont Oloronais doit adresser à :

**Ecurie du Piémont
14 Rue Jacques Prévert
64400 Oloron-Sainte-Marie
ecuriedupiemont@outlook.fr**

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avec les photocopies des permis et licences pilote et copilote, + photocopie de la 1ère page du PTH avant le Lundi 22 Avril 2019 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 75 voitures maximum (Modernes + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le déchargement des véhicules de courses se feront sur le parking du Lycée du IV Septembre, 22 Avenue du septembre 64400 Oloron-Ste-Marie.

Le parc remorque **OBLIGATOIRE** se situera entre l'Impasse Marcel Loubens et la Rue du Gouverneur Général Bordes, 64400 Oloron-Ste-Marie. **Il est strictement interdit de stationner les remorques au parc d'assistance.**

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au tour du Jardin Public d'Oloron-Ste-Marie, Rue Alfred de Vigny et rue Despouirins .

Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.
- Il est formellement interdit de planter sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Piémont Oloronais représente un parcours de 120 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,100kms.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1/3/5 "Le Faget"** (6.7 kms) et **ES 2/4/6 "Croix d'Escou"** (6 kms)
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 28 Avril et le Samedi 04 Mai de 9h00 à 18h00.

Le road-book sera disponible à partir du Dimanche 28 Avril à partir de 09 h, station Total "P. Guiraud & Fils" avenue Charles et Henri Moureu 64400 Oloron-Ste-Marie.

Un autocollant obligatoire avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le road-book.

A noter qu'**au niveau des zones résidentielles la vitesse sera strictement limitée à 30 km/h**. Des contrôles radar seront effectués, sanction à l'appui, conformément au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : chasubles et badges indiquant la fonction.

Chef de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Une récompense sera remise à tous les équipages présents à l'arrivée.